

# CHATEAU ET SEIGNEURIE

DE

# NEUVILLE

# FERME ET SEIGNEURIE

DE

# HAM

Par Ferdinand FOUQUE



PONTOISE

A. PARIS, IMPRIMEUR LITHOGRAPHE

1879

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

# LE CHATEAU

*de*

## NEUVILLE

*Le Château de Neuville est une propriété magnifique que l'on rencontre immédiatement en remontant l'Oise à son embouchure.*

*Son parc, où croissent des arbres plusieurs fois séculaires et surtout un superbe cèdre du Liban captive et attire l'attention du promeneur qui se demande avec curiosité comment cette propriété a pu ainsi traverser les époques si critiques de notre histoire et comment la hache moderne a laissé intact d'aussi beaux produits de la nature.*

*Pour connaître à fond l'histoire du château de Neuville il suffirait de faire de sérieuses recherches dans les actes authentiques qui sont entre les mains des intéressés.*

*Néanmoins on peut, ces renseignements faisant défaut, poser les principales bases de cette histoire, en examinant avec soin, dans leurs moindres détails, le château et les terres de la seigneurie et en servant aussi de quelques faits historiques qui se*

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

sont conservés jusqu'à nos jours et de papiers particuliers.

## **Legs de Lagrange**

*Le premier des faits historiques qui est resté dans la mémoire de notre génération, a pour cause un legs fait par un sieur Sébastien abbé de Lagrange, pour l'entretien annuel d'un chapelain seigneurial, et grevé sur le château et les terres de la Seigneurie de Neuville, auxquels il avait des droits.*

## **Les seigneurs de Lagrange**

*Par l'acte sus énoncé et par ce qui va être dit dans la suite, on voit que la Seigneurie de Neuville appartenait, sous le règne de Louis XIII, à la famille de Lagrange ; néanmoins d'autres seigneurs avaient possédé les terres de Neuville avant cette époque, en fief des seigneurs barons de Conflans.*

## **Seigneurs de Neuville Jeanne Derüe**

*Le premier acte connu des seigneurs de la Seigneurie de Neuville est du 26 août 1381, relatant un aveu rendu à Monseigneur Charles de Montmorency, baron de Conflans, par Jeanne Derüe, pour certains héritages cens et rente à Neu-*

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

ville, tenus en fief de baronnie de Conflans Ste Honorine.

## **Michel Ababos**

Par un acte du 18 mars 1398, Michel Ababos a rendu aveu de sa terre de Neuville, à Jacques de Montmorency, baron de Conflans et par un autre du 18 février 1405, il renonce au profit du même baron, à la prospérité de certain fief situé à Neuville, qui avait été inféodé en faveur de ses auteurs à la charge de dix livres de rente féodale.

## **Henry Danery**

Du 18 juin 1453, réception en foi, par Monseigneur de Montmorency, de Henry Danery, pour le fief de Neuville appartenant ci-devant à Michel Ababos, relevant de la baronnie de Conflans.

## **Nicolas Thude**

Nicolas Thude, Bourgeois de Pontoise, Seigneur de Neuville, à cause de sa femme, par acte du 9 janvier 1460, reprend le fief renoncé par Michel Ababos, avec les droits de moyenne et basse justice et autres droits, à l'exception de la haute justice, réservée à la baronnie de Conflans ; plusieurs actes de foi

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

et hommage ont été rendus par Nicolas Thude aux seigneurs de Conflans, jusqu'à son décès arrivé en 1473.

## **Thibaut Thude**

Thibaut Thude, fils et unique héritier de Nicolas Thude, rend foi et hommage le 18 décembre 1473, à Monseigneur Nicolas d'Anglure, baron de Conflans. En l'année 1484 les enfants de Thibaut Thude sont possesseurs indivis de la seigneurie. Ce sont : Nicole Thude femme Guibert, Antoine Thude et Marie Thude.

## **Nicole Thude Femme Guibert**

Par acte du 27 juin 1508, Pierre Paulmier second époux de Nicole Thude, auparavant femme d'Estienne Guibert, contrôleur au grenier à sel de Pontoise, rend foi et hommage à Monseigneur Saladin d'Anglure, baron de Conflans, pour la seigneurie de Neuville.

## **Claude Guibert**

Claude Guibert (ou Guybert) bourgeois de Pontoise, fils de Estienne Guibert et de Nicole Thude, seigneur de Neuville, en

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

1509, laisse en 1538, par sa mort, la dite Seigneurie à ses enfants mineurs.

## **Jean Guibert et ses frères et sœurs.**

Après avoir possédé en commun la seigneurie de Neuville, les enfants mineurs de Claude Guibert l'abandonnèrent, à leur majorité, à leur frère, Jean Guibert, qui, en cette qualité, rendit foi et hommage à Monseigneur Anne de Montmorency, connétable de France et baron de Conflans jusqu'en 1560, époque de son décès.

## **Etienne Guibert**

De Jean Guibert, la seigneurie de Neuville devint la propriété de son frère Etienne Guibert, avocat au parlement, notaire et secrétaire du roi.

## **Philippote Guibert**

Fille unique d'Etienne Guibert, décédée sans enfant en 1591 ; la seigneurie de Neuville devint alors la propriété des sœurs de Jean et Etienne Guibert et par conséquent tantes de Philippote Guibert.

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

Louise Guibert femme Louis de la Grange,  
Marie Guibert femme Michel Pomereuil,  
Antoinette Guibert femme Jacques de Fontenay.

## **Innocent de la Grange**

Les trois tantes possédèrent indivisément la seigneurie de Neuville jusqu'en 1614, époque où Innocent de la Grange, fils de Louise Guibert et de Louis de la Grange, seigneur de Trianon, rend hommage, pour la seigneurie de Neuville, à Monseigneur le prince Henry de Montmorency, baron de Conflans.

## **Charles de la Grange**

Charles de la Grange, fils d'Innocent, devint Seigneur de Neuville au décès de ce dernier et le 16 mai 1642, il acquit, de Monseigneur le Prince de Condé, beau frère du duc de Montmorency décapité, la baronnie de Conflans et les droits y attachés, et, par là, devint Baron de Conflans et seigneur haut justicier d'Eragny, de Conflans, de Neuville et de Ham.

## **De Frontenac**

La famille de Lagrange s'étant alliée à la famille de Frontenac, ainsi que le relate un acte de 1665, la seigneurie devint la

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

propriété de messire Louis de Buade Frontenac, comte de Pallau, par sa femme, Anne de Sagrange, fille de messire Charles de Sagrange.

En examinant un plan seigneurial de 1769 on s'aperçoit que le terroir de Neuville est borné au Nord par le terroir du chapitre Notre Dame de Paris, au lieu que régulièrement il doit l'être par celui de Ham.

Il en résulterait, ainsi que le fait présumer le titre pris par le seigneur de Frontenac en 1665 de : Seigneur des trois quarts de Neuville, qu'un quart de la seigneurie de Neuville aurait été distrait du tout, et donné au chapitre Notre Dame de Paris, par un héritier pour un quart, à une époque antérieure au seigneur de Frontenac.

À la suite de différents intervenus entre le comte et la comtesse de Frontenac, séparation de biens eut lieu entre les deux époux. Madame de Frontenac resta seule en possession de la seigneurie, tandis que Monsieur le Comte de Frontenac, acceptait de sa majesté le Roi Louis XIV le titre de gouverneur du Canada, allait prendre possession de son poste.

Monsieur de Frontenac fit preuve de brillantes qualités dans ses hautes fonctions et se rendit célèbre par la défense de Qué-

bec en 1680, ou il combattit glorieusement l'amiral anglais Philipps.

Il mourut en 1690, sans laisser d'héritier, de son mariage avec Anne de Lagrange dont les biens retournèrent à son décès, à une branche cadette des de Lagrange, la marquise de Ménars qui possédait depuis 1672 la baronnie de Conflans, en qualité de seconde fille de Charles de Lagrange et qui réunira ainsi sur sa tête toutes les propriétés de son père.

## **De Ménars**

Par acte de 1727, on voit que la Seigneurie de Neuville appartenait, avant cette époque, à Messire Jean Jacques Chavon, chevalier Marquis de Ménars, conseiller du Roi en tous ses conseils et président à Mortier au parlement de Paris, par son mariage avec Dame Marie Françoise de Lagrange, seconde fille de Charles de Lagrange.

Par ce même acte on voit qu'à cette époque de 1727, madame la Marquise châtelaine de Neuville et Baronne de Conflans était veuve du marquis de Ménars.

## **De Castellane**

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

De la marquise de Ménars, la seigneurie devint la propriété de son petit gendre, très haut et très puissant seigneur Esprit François Henry marquis de Castellane, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre militaire et royal de St Louis et chevalier d'honneur de Madame Sophie de France, par son mariage avec dame Charlotte Louise Charon de Ménars, dame de compagnie de Mesdames de France filles du roi Louis XV.

Le marquis de Castellane fut seigneur de Neuville et baron de Conflans jusqu'en 1775, époque où il vendit son château, ses propriétés et ses droits.

## **De Mercy - Argentau**

Par acte du 6 décembre 1775 passé devant Maître Million d'Alilly, notaire à Paris, le Marquis de Castellane vendit la baronnie de Conflans, le château de Neuville et ses dépendances à très haut et très puissant seigneur Monseigneur Florimont comte de Mercy - Argentau, de l'ordre royal de St Etienne, ambassadeur de sa majesté impériale, royale et apostolique d'Allemagne près la cour de France, demeurant à Paris, en son hôtel, boulevard de Richelieu, paroisse St Honoré.

L'ambassadeur d'Allemagne résida à Neuville jusqu'à la ré-

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

volution, époque où, pour sauver sa tête, il s'enfuit précipitamment auprès de son maître.

## De Bermon

L'ambassadeur ayant fait vendre ses propriétés par procuration, Monsieur Pierre Jean Baptiste Guillaume Picquefeu, depuis sieur de Bermon, se rendit acquéreur à la date du 27 janvier 1791, devant Maître Gérard et son collègue notaires à Paris.

À cette époque le torrent révolutionnaire se déchainait ; les droits féodaux étaient abolis, les propriétés seigneuriales devenaient suspectes et les biens des émigrés furent vendus au profit de la nation.

Les efforts que fit Monsieur De Bermon pour conserver ses propriétés, furent couronnés de succès ; nul doute que si le château de Neuville fût resté la propriété de l'ambassadeur d'Allemagne, il ne fût complètement détruit, pillé et ravagé, à cause du ressentiment que l'on éprouvait en ce moment, en France, pour tout ce qui touchait, de près ou de loin à l'Allemagne, cette ennemie déclarée de la France.

Monsieur De Bermon, loin de prendre, devant la révolution,

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

ce titre de noblesse, se faisait appeler simplement le citoyen Picquefeu, il se faisait aussi le champion de toutes les réformes révolutionnaires et recherchait l'amitié des plus acharnés des sans culottes, en se rendant avec eux dans les lieux publics pour chanter les refrains nationaux.

Mais les temps changèrent, un gouvernement régulier s'établit, Monsieur De Bermon reprit son rang et son titre, il donna au sieur Etienne Babolein, Baron Randon de Pully, son neveu, en contrat de mariage, lors de son union avec Marie Pouteney, sa première femme, la nue propriété de la terre de Neuville et ses dépendances.

## De Pully

Monsieur De Bermon étant décédé le 18 septembre 1810, Monsieur de Pully devint héritier du château de Neuville pour la nue propriété, tandis que Madame De Bermon née Marie Anne Joséphine reine Benjamin Louvet, par faveur de son mari, en recueillait l'usufruit.

Aussitôt que Mr de Pully eût l'entière possession du château de Neuville, il le vendit à Monsieur le Comte Cornudet et se retira dans ses terres du Poitou.

## Comte Cornudet

C'est en 1822 que Monsieur le Comte Emile Cornudet devint acquéreur du château de Neuville et c'est entre les mains de sa famille qu'il est resté jusqu'à ce jour.

Depuis 1863 Neuville et son château seigneurial avait toujours fait partie de l'ancienne paroisse St Jean d'Eragny, mais une église ayant été construite par les soins de Monsieur l'abbé Legrand, curé d'Eragny, et le concours bienveillant et désintéressé de la population et en particulier de Monsieur le Comte Cornudet, Neuville fut érigé en paroisse séparée d'Eragny.

En 1869, et toujours grâce au concours de Monsieur le Comte Cornudet et de Monsieur l'Abbé Legrand devenu curé de Neuville, Neuville fut séparée définitivement de la commune d'Eragny et constituée en commune.

## Origine de Neuville

On voit par ce qui précède que l'histoire de Neuville remonte à peine au règne de Charles VI, néanmoins Neuville existait, à cette époque déjà depuis longtemps. Son origine paraît n'avoir été qu'une ferme ou métairie environnée de quelques huttes

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

de construction toute primitive ; le tout, sous la dépendance de la seigneurie et baronnie de Conflans, serait devenue par l'acquisition d'un des seigneurs de Neuville, le centre ou le chef-lieu de la seigneurie, en devenant la résidence habituelle des seigneurs barons de Conflans.

## Ancien cimetière

Un cimetière, découvert vers 1830, fait preuve qu'il s'est passé quelque chose d'anormal dans ces parages, dont aucune trace n'est restée dans les souvenirs.

Ce cimetière qui autrefois était très éloigné du noyau d'habitations qui composait primitivement Neuville (environ 200 mètres) est aujourd'hui complètement couvert d'habitations très récentes.

La superficie peut être évaluée à 15 ares environ, toute cette contenance a été presque partout bouleversée pour les besoins de la construction.

Le nombre des squelettes trouvés en différentes fois fût de plusieurs centaines, ils étaient pour la plupart très bien conservés mais soumis à l'action de l'air ne tardaient pas à tomber en poussière.

Aucun objet de valeur historique ne fût trouvé et une grande partie des ossements fût déposée dans le cimetière d'Eragny.

## **Droit de justice**

Dans l'énumération des titres des seigneurs de Neuville, on voit qu'ils avaient droit de rendre haute, moyenne et basse justice. La haute justice depuis leur acquisition de la baronnie de Conflans.

Pour l'exercice de chacun de ces droits, était affecté spécialement un emplacement de forme triangulaire sur la lisière du château, mais généralement le lieu le plus fréquenté et préféré par les seigneurs était celui où l'on rendait la haute justice, à raison de sa proximité du château. Ce lieu qui s'appelle aujourd'hui la place du puits, à cause d'un puits élevé par la bienveillance de madame la présidente de Ménars, pour l'utilité de quelques habitations qui étaient, à cette époque, éloignés du centre du village, ce lieu, dis-je, était appelé autrefois place du plaidoyer ou carrefour de l'auditoire ; un pavillon édifié à son extrémité, aujourd'hui restauré, mais qui renferme encore les traces de son ancien usage, servait d'estrade au seigneur, qui du haut de sa plateforme, y rendait justice.

Les deux autres emplacements du même genre, aujourd'hui

presque disparus, étaient l'un à la grille de Conflans, l'autre près du carrefour de la croix.

## Voies de communication

Les anciennes voies de communication de la seigneurie étaient autrefois et sont encore aujourd'hui :

Le chemin qui conduisait à l'église paroissiale,  
Ceux qui reliaient les seigneuries de Conflans et de Ham à celle de Neuville,  
Enfin un bac seigneurial remplacé depuis par un pont suspendu reliait le village et le monastère de Jouy ainsi que le château seigneurial de Glatigny à celui de Neuville.

D'autres grandes voies de communication mais moins anciennes passaient aussi sur le terroir de la seigneurie ; c'est d'abord la grande voie qui, de Vauréal, conduit à Franconville, cette voie qui doit sa fondation au premier des princes de Conti, seigneur domanial de Pontoise et châtelain de Vauréal a porté successivement et par tronçon les noms de :

route par rapport à sa longueur  
chemin des chasses marées, en ce qu'il servit longtemps de passage aux fourgons de la marée qui, pour ne pas passer dans

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

Pontoise, s'engageaient dans ce chemin, en passant par Cergy. Chemin de l'ambassadeur en ce qu'il servait au passage des seigneurs de Neuville et que l'ambassadeur est le dernier de ces seigneurs qui en eût fait usage.

Chemin de la princesse, en ce qu'il servit aussi de passage aux princes de Conti, seigneurs de Tauréal et que c'est une des princesses de Conti qui en eût fait usage la dernière.

Il y a aussi le chemin de Cergy à Conflans, lequel n'a eu qu'une importance insignifiante.

## **Inondations**

De grosses eaux étaient venues à plusieurs reprises interdire la circulation dans les rues du village de Neuville, des sentiers furent ouverts derrière les maisons afin de faire communiquer les extrémités du village.

En 1740 les eaux atteignirent une hauteur de deux mètres environ dans la rue, ainsi que le fait savoir une inscription gravée sur une maison du village.

## **Terres de la seigneurie**

Les terres de la seigneurie appartiennent aujourd'hui, pour la

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

plupart, aux petits particuliers. Avant 1789, ils étaient encore dans la censure du seigneur.

La plupart de ces terrains a été donnée au titre de rente seigneuriale et successivement, selon les besoins des habitants.

La culture était la vigne, qui aujourd'hui a presque disparu.

La cure de Cergy avait droit de dime sur une notable quantité de terrains de la seigneurie de Neuville, le reste était à la cure d'Eragny.

Le seigneur avait à son service des notaires ou gardes notes qui faisaient les actes de la seigneurie et résidaient à Neuville ; ils ont depuis établi à Conflans le centre de leurs opérations.

## **Documents complémentaires**

Texte authentique de quelques actes qui ont servi à l'élaboration de ce que dessus.

N°1 - Par-devant Michel Somard, notaire et garde notes royal héréditaire au Chatelet de Paris, en la résidence de Neuville sur Oise, soussigné, furent présents en sa personne Monsieur André de la Thibaudière, agent des affaires de Monsieur

Louis de Buade Frontenac, chevalier comte de Palluan, seigneur de Ham et des trois quarts de Neuville. Etc..

Le 25ième jour de janvier 1665

N° 2 - Par-devant Hugues d'Aray et Edouard Fredin notaires gardes notes en la Ville et Châtellenie de Pontoise, furent présents Jacques Hugnot, avocat au parlement de Paris, rue Sivonnaire, passage des Innocents, au nom et se faisant fort de Anne de Lagrange épouse séparée de biens et autorisée de Monsieur le comte de Frontenac, héritière par bénéfice d'inventaire de défunt Charles de Lagrange, seigneur de Neuville, son père, etc...

(à Pontoise le 28 mars 1676)

N° 3 - Par-devant Pierre Monnault, notaire garde notes de la seigneurie de Neuville, furent présents Marie Françoise de Lagrange, veuve de Messire Jean Jacques Chaven, Chevalier, Marquis de Ménars, conseiller du roi en tous ses conseils, président à Mortier au parlement de Paris, dame et baronne de Conflans Ste Honorine, d'Eragny, de Neuville, etc...

(Année 1727)

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

# *FERME et SEIGNEURIE*

*DE*

## **HAM**

*Les terres et la ferme de Ham comme la seigneurie de Neuville dépendaient autrefois de la baronnie de Conflans et de même ont été donnés en fief par inféodation.*

*Pierre de Cossart*

*Le premier des Seigneurs de Ham qui est connu est le sieur Pierre de Cossart, rendant hommage le 20 novembre 1617 à Monseigneur Henry duc de Montmorency, baron de Conflans.*

*Clarisse de St Simon*

*Veuve de Pierre de Cossart, rend hommage à Monseigneur le prince de Condé, baron de Conflans comme tutrice de ses enfants mineurs, le douze mai 1636.*

*De Frontenac*

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM

Le 26 aout 1661, le comte de Frontenac, seigneur de Neuville et seigneur par sa femme, née De Lagrange, rend hommage, pour la seigneurie de Ham à madame De Lagrange, sa belle mère, baronne de Conflans.

### *D'Alleville*

Avant la révolution de 1789 la seigneurie de Ham était la propriété de la comtesse d'Alleville.

Madame d'Alleville se réfugia en Suisse au moment de la révolution, s'y fit naturaliser, et sa fille unique s'y maria sous les noms de Françoise Ursule Dehalveill, petite rectification que la comtesse de d'Alleville, dans cette époque de trouble, avait cru devoir faire pour son intérêt. Mademoiselle Dehalveill épousa Mr d'Estherhazy, suisse d'origine et demeurant à Soleure.

La ferme de Ham étant la propriété de Mr d'Estherhazy, elle ne fut pas confisquée au profit de la nation. Mais elle fut vendue le 13 aout 1811 par-devant Landigeois à Paris par madame Estherhazy, pour la somme de 70000 francs à Mr Brisson Jean Baptiste dont les héritiers la revendirent pour la somme de 200000 francs à Mr Joseph Calon fils et Calon Nicolas neveu devant Pothier de la Berthelière à St Denis le 3 juillet 1826.

Depuis cette époque les terres et ferme furent morcelées et vendues par Calon fils et Calon neveu ; les bâtiments étant en partie détruits, servent à l'exploitation d'une usine, et une autre ferme a été construite plus loin par Mr Laroque, acquéreur des débris des terrains de l'ancienne ferme.

www.

NEUVILLE-SUR-OISE

.COM